



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 24 mai 2023**

Domaines	Numéro	Objet	Décision du Conseil
Administration Générale	2023-043	Modification de la Commission Municipale Ressources Humaines	15 voix pour, 1 contre et 2 absentions
Finances	2023-044	Budget Principal (14000) - Décision modificative n°01/2023	Approuvé unanimité
	2023-045	Convention de participation financière avec la Commune de Saint Jean de Beugné - Déplacement à Paris - 18 avril 2023	Approuvé unanimité
	2023-046	Budget Principal (14000) - Décision modificative n°02/2023	Approuvé unanimité
	2023-047	Budget Principal (14000) - Décision modificative n°03/2023	Approuvé unanimité
	2023-048	Budget Principal (14000) - Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole à hauteur de 200 000 euros	14 voix pour, 4 absentions
	2023-049	Demande de subvention au titre des fonds verts 2023 axe 1 rénovation énergétique des bâtiments publics locaux - délibération rectificative	14 voix pour, 4 absentions
	2023-050	Demande de subvention au titre de l'appel à projets "rénovations exemplaires des bâtiments" en Pays De La Loire	14 voix pour, 4 absentions
	2023-051	Demande de subvention au titre des amendes de police 2023 délibération rectificative	Approuvé unanimité
	2023-052	Redevance d'occupation du domaine public gaz 2023	Approuvé unanimité
2023-053	Convention tripartite Sydev éclairage public - Lotissement 17 lots indivision Girard - Chacun	Approuvé unanimité	
Equipement Communaux et Travaux	2023-054	Marchés de travaux pour le réaménagement du centre-bourg : phase 1 : réhabilitation d'une friche - Finalisation du pôle administratif et commercial : Déclaration sans suite des lots 2,3,9 et 17	14 voix pour, 4 contre
Ressources Humaines	2023-055	Validation de la convention partenariat 2023 avec Actif Emploi	Approuvé unanimité
	2023-056	Modification du tableau des effectifs	Approuvé unanimité
Finances	2023-057	Tarifs Accueil Périscolaire à compter du 1er septembre 2023	Approuvé unanimité
Enfance	2023-058	Règlement Intérieur de l'Accueil Périscolaire à compter du 1er septembre 2023	Approuvé unanimité
Urbanisme	2023-059	Lotissement "La Lampe" vente parcelle AB746	Approuvé unanimité
	2023-060	Alignement - 6 allée des Frênes - vente parcelle AE 577	Approuvé unanimité
	2023-061	Classement de la voirie - parcelle AE 314 et AE 324	Approuvé unanimité
	2023-062	Rétrocession de parcelles en vue d'alignements	Approuvé unanimité
Assainissement	2023-063	Révision zonage d'assainissement collectif, volet eaux usées, pour validation et lancement de l'enquête publique	Approuvé unanimité



Compte-Rendu Sommaire

Conseil Municipal du 24 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **24 mai**,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Pierre CAREIL**, Maire.

Date de convocation : **17 mai 2023**

Effectif légal du Conseil Municipal	: 19
Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 16
Membres ayant pris part aux délibérations	: 18

Étaient présents :

Pierre CAREIL, Jean-Philippe GARNIER, Claudie MAUPETIT, Denis DUJARDIN ; Myriam MESLEM ; Isabelle THOUZEAU Romain GADE ; Jacques BOSSARD, Léone BRODU Anne Marie EVEILLE ; Alexandre CARPENTIER ; Bernadette BOUNAUDET ; Delphine POUPIN ; Maryvonne GUILBAUD ; Sébastien GUINET ; Nicolas GAUDIN.

Avaients remis procuration :

François SARTORI à Alexandre CARPENTIER
Dominique DERLAND à Maryvonne GUILBAUD ;

Absents :

Christine VERONNEAU

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **Monsieur Denis DUJARDIN** est désigné pour remplir cette fonction.

20 heures 02

Le Procès-verbal est approuvé à **l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations**

N° 2023-043

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MODIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

15 Voix POUR

1 Voix CONTRE (D. DUJARDIN)

2 ABSTENTIONS (D DERLAND, A M EVEILLE)

Modifie la Commission Municipale Ressources Humaines et les membres devant en faire partie comme suit,

Commission Ressources Humaines :

5 représentants de la liste CAP 2030 Construire Améliorer Partager :

- Pierre CAREIL
- Jean-Philippe GARNIER
- Claudie MAUPETIT
- Denis DUJARDIN
- Isabelle THOUZEAU

1 représentant de la liste Gemme l'Avenir Ensemble

- Nicolas GAUDIN

N° 2023-044 FINANCES - BUDGET PRINCIPAL (14000) – DÉCISION MODIFICATIVE N° 01/2023

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition de décision modificative budgétaire portant sur un virement de crédits pour le budget principal de l'exercice 2023.

Une décision modificative est nécessaire pour :

- l'augmentation de crédits au chapitre 20 (dépense d'investissement)
- la diminution de crédits au chapitre 21 (dépense d'investissement)

		Dépenses		Recettes	
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Section d'investissement					
20	2031		734,00 €		
21	21578	734,00 €			
TOTAL		734,00 €	734,00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

Valide l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations a décision modificative n°01/2023 du Budget Principal (14000) comme indiqué ci-dessus

N° 2023-045

**FINANCES – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA
COMMUNE DE SAINT JEAN DE BEUGNE – DEPLACEMENT A PARIS – 18 AVRIL
2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations de participer aux charges financières du déplacement à Paris du 18 avril 2023 dans le cadre du passeport du civisme pour un montant de 4600 € / 50 x 26 = 2 392 €

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec la commune de Saint-Jean-de-Beugné

Dit que cette dépense sera imputée au compte 65734 du budget principal 2023

N° 2023-046

**FINANCES - BUDGET PRINCIPAL (14000) – DÉCISION MODIFICATIVE N°
02/2023**

Une décision modificative est nécessaire pour :

- l'augmentation de crédits au chapitre 65 (dépense de fonctionnement)
- la diminution de crédits au chapitre 011 (dépense de fonctionnement)

		Dépenses		Recettes	
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Section de fonctionnement					
011	6251	2 392,00 €			
65	65734		2 392,00 €		
TOTAL		2 392,00 €	2 392,00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Valide l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations la décision modificative n° 02/2023 du Budget Principal (14000) comme indiqué ci-dessus.

N° 2023-047

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL (14000) – DÉCISION MODIFICATIVE N° 03/2023

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition de décision modificative budgétaire portant sur un virement de crédits pour le budget principal de l'exercice 2023.

Une décision modificative est nécessaire pour :

- l'augmentation de crédits au chapitre 040 (recettes d'investissement)
- la diminution de crédits au chapitre 021 (recettes d'investissement)
- l'augmentation de crédits au chapitre 042 (dépenses de fonctionnement)
- la diminution de crédits au chapitre 023 (dépenses de fonctionnement)

		Dépenses		Recettes	
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Section de fonctionnement					
042	6811		20 994,90 €		
023	023	20 994,90 €			
TOTAL		20 994,90 €	20 994,90 €		
Section d'investissement					
040	2804172				20 994,90 €
021	021			20 994,90 €	
TOTAL				20 994,90 €	20 994,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

Valide l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations la décision modificative n° 03/2023 du Budget Principal (14000) comme indiqué ci-dessus.

N°2023-048

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL (14000) – RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE A HAUTEUR DE 200 000 €EUROS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

14 Voix POUR

4 ABSTENTIONS (D. DERLAND, S.GUINET ;N.GAUDIN ;M.GUILBAUD)

Décide de demander au Crédit Agricole le renouvellement de la ligne de trésorerie, aux conditions financières proposées.

Prend l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution du budget principal et d'affecter les ressources procurées par ce concours, suivant leur destination et les règles d'affectation budgétaire.

Prend l'engagement pendant toute la durée de l'ouverture de crédit de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

N°2023-049 **FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS VERTS 2023**
AXE 1 RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS LOCAUX-
DELIBERATION RECTIFICATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

14 Voix POUR

4 Abstentions ((D. DERLAND, S. GUINET ; N. GAUDIN ; M. GUILBAUD)

Adopte l'avant-projet détaillé et accepte les modalités de réalisation des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment administratif

Arrête le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	34 905,20 €	Fonds verts	295 008,64 €
Assistance maîtrise d'ouvrage	17 799,20 €	Participation de la Commune	
Contrôle technique	1 472,00 €	Autofinancement	73 751,76 €
Coordinateur sécurité	796,00 €		
Etude de sol	1 174,00 €		
Travaux de réhabilitation	255 000,00 €		
Travaux de géothermie	36 000,00 €		
VRD	2 400,00 €		
Divers (frais, tolérance...)	6 360,00 €		
Assurances	4 492,00 €		
Actualisation et révision	8 362,00 €		
TOTAL HT	368 760,40 €	TOTAL HT	368 760,40 €

Sollicite pour cette opération une subvention au titre des Fonds Verts pour l'année 2023 d'un montant de 295 008,64 €

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

N° 2023-050

**FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS
« RENOVATIONS EXEMPLAIRES DES BATIMENTS » EN PAYS DE LA LOIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

14 Voix POUR

4 Abstentions (D. DERLAND, S. GUINET ; N. GAUDIN ; M.GUILBAUD)

Adopte l'avant-projet détaillé et accepte les modalités de réalisation des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment administratif.

Arrête le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	34 905,20 €	Fonds verts	52 500,00 €
Assistance maîtrise d'ouvrage	17 799,20 €	Rénovations exemplaires des bâtiments	73 752,08 €
Contrôle technique	1 472,00 €	Participation de la Commune	242 508,32 €
Coordinateur sécurité	796,00 €	Autofinancement	
Etude de sol	1 174,00 €		
Travaux de réhabilitation	255 000,00 €		
Travaux de géothermie	36 000,00 €		
VRD	2 400,00 €		
Divers (frais, tolérance...)	6 360,00 €		
Assurances	4 492,00 €		
Actualisation et révision	8 362,00 €		
TOTAL HT	368 760,40 €	TOTAL HT	368 760,40 €

Sollicite pour cette opération une subvention au titre de l'appel à projets « rénovations exemplaires des bâtiments » en Pays de la Loire pour l'année 2023 d'un montant de 73 752,08 €

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

N°2023-051

**FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE
2023 – DELIBERATION RECTIFICATIVE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

Décide l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations de présenter une demande de subvention au Conseil Départemental de la Vendée, au titre des amendes de police 2023

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

N° 2023-052

FINANCES – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Valide l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations le montant de la redevance due par GRDF, au titre de l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de distribution de gaz naturel à la somme de **522 €uros (Cinq cent vingt-deux €uros)**.

N° 2023-053

**FINANCES – CONVENTION TRIPARTITE SYDEV ECLAIRAGE PUBLIC -
LOTISSEMENT 17 LOTS INDIVISION GIRARD CHACUN**

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la signature de cette convention tripartite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Autorise à l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations Monsieur le Maire à signer la convention tripartite n°2023.ECL. 0789 relative aux modalités techniques et financières de réalisation dont Monsieur Daniel GIRARD, le SYDEV et la collectivité sont signataires.

N° 2023-054

ECT - Marchés de travaux pour le réaménagement du centre-bourg : phase 1 : réhabilitation d'une friche – Finalisation du pôle administratif et commercial : Déclaration sans suite des lots 2, 3, 9 et 17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

14 VOIX POUR

4 VOIX CONTRE (D. DERLAND ; M. GUILBAUD ; S. GUINET ; N. GAUDIN)

- **Déclare** sans suite la procédure de consultation relative aux lots n°2 « gros œuvre », n°3 « Charpente bois – Bardage », n°9 « Menuiseries intérieures » et le lot n°17 « Forages géothermiques »,
 - **Autorise M. Le Maire** à lancer une nouvelle consultation en vue de l'attribution de ces lots ;
 - **Autorise M. Le Maire** à prendre et signer tous actes afférents à l'exécution des présentes ;
 - **Précise** que les crédits correspondants seront engagés sur le compte 2313 opération 123
-

N° 2023-055

**RESSOURCES HUMAINES – VALIDATION DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT 2023 AVEC ACTIF-EMPLOI**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Valide à l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations la Convention de Partenariat avec ACTIF-EMPLOI pour l'année 2023.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N° 2023-056 RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire propose à l'assemblée,

- D'adopter le tableau des emplois suivants

Emplois	Grade	Ouvert(s)	Pourvu(s)	Vacant(s)	Temps de travail	Nombre d'heure annuel
Filière Administrative						
Directrice Générale des Services	Attaché	1	1		100%	1607
Directrice Générale des Services Techniques	Attaché	1		1	100%	
Responsable comptabilité et gestion administr	Adjoint administratif territorial de 2ème classe	1	1		100%	1607
Agent d'accueil et d'urbanisme	Adjoint administratif territorial de 1ère classe	1	1		100%	1607
Agent en charge de l'accueil et de la commu	Adjoint administratif	1	1		100%	1607
Sous total 1		5	4	1		
Filière Technique						
Responsable des Services Techniques	Agent de Maîtrise Principal	1		1	100%	1607
Agent polyvalent	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	1		100%	1607
Agent polyvalent	Adjoint technique territorial	1	1		100%	1607
Agent polyvalent	Adjoint technique territorial	1	1		100%	1607
Agent Ecole Maternelle	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1		100%	1607
Agent Ecole Maternelle	Adjoint technique principal de 2nde classe	1	1		100%	1607
Agent Ecole Maternelle	Adjoint technique principal de 2nde classe	1	1		85,71%	1377
Référent du Restaurant scolaire	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	1		69,71%	1120
Agent du Restaurant scolaire	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	1		49,28%	792
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique Territorial	1	1		60,00%	966
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique territorial	1	1		16,68%	268
Sous total 2		11	10	1		
Filière Animation						
Coordinatrice Enfance	Adjoint territorial d'animation	1	1		74,29%	1194
Agent d'animation	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	1	1		82,11%	1320
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	1	1		51,90%	834
Sous Total 3		3	3	0		
TOTAL (1+2+3)		19	17	2		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Adopte à l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations la modification précitée et le tableau des emplois ainsi proposés ;

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

N° 2023-057 FINANCES – TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2023 :

ACCUEIL PERISCOLAIRE						
Forfait	Quotient familial					
	Inférieur ou égal à 500 €		Strictement supérieur à 500 € et inférieur ou égal à 700 €		Strictement supérieur à 700 €	
	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3	
	Tarifs actuels	Tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2023	Tarifs actuels	Tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2023	Tarifs actuels	Tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2023
Arrivée avant 8h	0,94€	1,13 €	1,22 €	1,46 €	1,50 €	1,80 €
Arrivée après 8h	0,62 €	0,75 €	0,81 €	0,98 €	1,00 €	1,20 €
Départ avant 18h	1,24 €	1,56 €	1,62 €	2,03 €	2,00 €	2,50 €
Départ après 18h	1,56 €	1,94 €	2,03 €	2,52 €	2,50 €	3,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

Valide à l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2023

N° 2023-058

ENFANCE – REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Valide à l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations le règlement intérieur de l'accueil périscolaire municipal

N° 2023-059

URBANISME – LOTISSEMENT « LA LAMPE » VENTE – PARCELLE AB 746

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations la vente de la parcelle AB n°746 d'une superficie de 226 m² au prix de 12 € le m² comprenant le prix de vente de la parcelle et les frais de bornage (frais liés aux actes notariés à la charge de l'acquéreur en sus).

Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes et notamment la signature des actes de vente à intervenir.

N° 2023-060 URBANISME – ALIGNEMENT – 6 ALLEE DES FRENES – VENTE PARCELLE AE.577

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations la vente de la parcelle AE n°577 d'une superficie de 12 m² au prix de 47,68 € le m² comprenant le prix de vente de la parcelle et les frais de bornage (frais liés aux actes notariés à la charge de l'acquéreur en sus).

Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes et notamment la signature des actes de vente à intervenir.

N° 2023-061 URBANISME – CLASSEMENT DE LA VOIRIE – PARCELLES AE 314 ET AE 324

Monsieur Le Maire propose le classement des parcelles cadastrées section AE n°314 et 324 dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Décide à l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations de procéder au classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section AE numéro 314 et AE numéro 324 ;

Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

N° 2023-062 URBANISME – RÉTROCESSION DE PARCELLES EN VUE D'ALIGNEMENTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Valide les rétrocessions à la Commune de Sainte-Gemme-La-Plaine pour l'euro symbolique des parcelles suivantes :

N° parcelle	Contenance	Voies Publiques
AC 357	64 m ²	Rue du Couvent
AC 363	8 m ²	Rue de l'Eglise
AB 745	21 m ²	Rue de la Lampe
AB 743	37 m ²	Rue de la Lampe

AC 341	49 m ²	Rue de la Pécharderie
AH 374	15 m ²	Rue des Poissonniers
AH 370	3 m ²	Rue des Poissonniers
AH 372	12 m ²	Rue des Poissonniers
AH 368	44 m ²	Rue des Poissonniers
AD 687	44 m ²	Rue du Puits
ZK 529	42 m ²	Rue Saint-Benoît
ZK 547	50 m ²	Rue de la Verdasse

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2023,

Autorise à l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ces rétrocessions en application de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités territoriales.

N° 2023-063

URBANISME – Révision zonage d'assainissement collectif, volet eaux usées, pour validation et lancement de l'enquête publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Valide à l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations ce document d'étape relatif au projet de révision du zonage d'assainissement d'eaux usées, que constitue la carte de zonage annexée à la présente délibération

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires en accord avec la communauté de communes qui en a la compétence pour soumettre à enquête publique cette révision de zonage d'assainissement des eaux usées

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Divers

- Election jury d'assises 2024
 - Véronique BIRAN
 - Alexandre LAUCOIN
 - Chantal NAULET BELIER

- Bastien CHENE
- Xavier POUPEAU
- Jean Paul DEBOUTE

- La séance est levée à 21h20